



Fiche d'Inscription 2026/2027

CSBJ Athlétisme

Type de Licence choisie

Athlé Compétition (2014 et +) **225 €**

Athlé Découverte (2023 à 2015) **215 €**

Athlé Encadrement **100 €**

Athlé Running / Trail **125 €**

Athlé Forme Santé **50€ + 25€ /mois**

Dossier Complet:

- 1- Fiche d'inscription
- 2- Certificat Médical ou
- 3- Questionnaire de Santé
- 4- Règlement

*Chèque à l'ordre du CSBJ
(Cadre réservé au secrétariat)*

Nouvelle Adhésion FFA : _____

Ou

N° Licence: _____

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Date de Naissance :** ___/___/___

Nom (Naissance): _____ **Lieu (Naissance):** _____ **Pays (Naissance):** _____

Sexe : F H **Nationalité:** _____

Numéro de Téléphone Portable : _____ **Fixe :** _____

Adresse Email (Obligatoire): _____

Adresse Complète : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Médical Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 (Questionnaire FFA Joint)

- Pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running, le soussigné majeur certifie avoir suivi le Parcours Prévention Santé (PPS).
- Dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé ou suivi le Parcours Prévention Santé (PPS).
- Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs /autorisation hospitalisation: Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang et autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances : - Le Club a souscrit une assurance Responsabilité Civile dans le cadre du contrat souscrit par la FFA (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du code du sport) - Les Licenciés sont assurés individuellement par le Club par le même contrat couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme. (Informations et garanties consultables sur le site <http://www.athle.fr> rubrique Assurances).

Droit à l'image: Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

J'accepte l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978): Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations

Honorabilité (Art.L212-9): Le soussigné déclare qu'il a été informé de la transmission de ses données personnelles au fichier de contrôle prévu par cet article.

Date et Signature : (Pour les mineurs Nom, Prénom et Signature du ou des parents)